

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – 8 août 2017

SOMMAIRE

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- Tableau de bord
- Le FMI revoit à la hausse ses prévisions de croissance pour l'Italie, à +1,3%
- La pauvreté continue à progresser en Italie en 2016

FINANCES ET GESTION PUBLIQUES

- La Ragioneria dello Stato prévoit une baisse progressive des dépenses sociales au cours des 15 prochaines années

POLITIQUES PUBLIQUES

- La loi annuelle sur la concurrence est définitivement adoptée par le Sénat

SECTEUR FINANCIER

- Les principales banques italiennes affichent des résultats en hausse au premier semestre 2017
- Le premier assureur italien, Generali, affiche également un résultat supérieur à celui escompté au premier semestre 2017
- La banque Monte dei Paschi di Siena pourrait céder sa filiale française au groupe La Poste
- Crédit Agricole - Cariparma confirme son intérêt au rachat de trois caisses d'épargne italiennes
- La banque Carige pourrait procéder à une augmentation de capital de 560 M€ comprenant une conversion de dette en actions

CONJONCTURE ECONOMIQUE

TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB (g.a.)	1 ^e trim. 2017	+1,2%	↗	Inflation IPCH (g.a.)	juillet 2017	+0,9%	→
Taux de chômage	juin 2017	11,1%	→	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	juillet 2017	+0,9%	→
Taux de chômage des jeunes	juin 2017	35,4%	↘	Production industrielle (g.a.)	mai 2017	+2,8%	↗

Source : Elaboration SER de Rome à partir de données ISTAT

Le FMI revoit à la hausse ses prévisions de croissance pour l'Italie, à +1,3%

Le FMI a publié le 27 juillet son [rapport sur l'Italie au titre de l'article IV](#). Le FMI y révisé ses prévisions pour la croissance du PIB italien à 1,3% pour 2017. Ces prévisions sont en hausse de 0,5 point par rapport aux prévisions d'avril mais restent plus basses que les prévisions pour la croissance de l'Eurozone (+1,9%). La croissance italienne prévue pour 2018 est plus faible (1% de croissance, +0,2 point par rapport aux estimations précédentes).

Pour renforcer la croissance, le FMI recommande une série de mesures pour améliorer la concurrence, accélérer l'assainissement des bilans bancaires, renforcer l'efficacité du secteur public et du système judiciaire, et soutenir l'activité tout en assurant la soutenabilité des finances publiques et la réduction de la dette publique.

La pauvreté continue à progresser en Italie en 2016 : plus de 4,7 millions de personnes en situation de pauvreté absolue

Selon [l'étude publiée par l'Istat le 13 juillet](#), 5,6% des ménages italiens vivent en condition de pauvreté « certaine » en 2016, avec un niveau de dépenses mensuelles inférieur de plus de 20% au seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté absolue et de pauvreté relative continuent à augmenter. Ainsi, 4,742 millions de personnes, soit 7,9% de la population résidente italienne (taux en hausse de 0,3 point par rapport à 2015), sont en situation de pauvreté absolue en 2016, et 8,465 millions de personnes en situation de pauvreté relative (soit 14% de la population, après 13,7% en 2015).

Le Mezzogiorno et les jeunes demeurent les plus affectés. Dans le Mezzogiorno, le taux de pauvreté absolue s'est légèrement amélioré mais reste élevé (9,8% de la population), et le taux de pauvreté relative s'est stabilisé à 23,5% de la population. Ces taux ont à nouveau augmenté pour les jeunes : 12,5% des jeunes de moins de 18 ans vivent en situation de pauvreté absolue et 22,3% en situation de pauvreté relative (+1,6 et +2,1 points par rapport à 2015) ; pour les personnes âgées de 18 à 34 ans ces taux atteignent respectivement 8,9% et 16,8% (+0,8 et +0,2 point).

FINANCES ET GESTION PUBLIQUES

La Ragioneria dello Stato prévoit une baisse progressive des dépenses sociales au cours des 15 prochaines années

La Ragioneria dello Stato a publié en août son nouveau [rapport sur les perspectives du système de sécurité sociale italien à moyen et long terme](#). Basé sur les projections démographiques de l'Istat (cf. *Regards sur l'économie italienne* du 3 mai 2017), ce rapport actualise les prévisions du programme de stabilité 2017, en vue du prochain projet de loi de finances pour 2018. Selon les estimations de la Ragioneria dello Stato, la dépense sociale publique continuera à diminuer jusqu'à 22,8% du PIB d'ici 2021, puis augmentera à nouveau jusqu'à 25,3% du PIB au cours de la période 2044-2047. Les dépenses pour prestations de retraite, en particulier, décroîtront à partir de 2015-2016 jusqu'à 15,4-15,5% du PIB d'ici 2029 (après 15,7% en 2015) avec la poursuite de la croissance (prévision de croissance annuelle moyenne autour de 1,2%) et le relèvement graduel des conditions minimales d'accès à pension de retraite. Au-delà, ces dépenses repartiront à la hausse jusqu'à 16,3% du PIB en 2044 en raison de l'accroissement de l'écart entre nombre de retraités et nombre d'actifs, puis diminueront ensuite rapidement avec la disparition progressive des *baby boomers* (13,1% prévu d'ici 2070).

POLITIQUES PUBLIQUES

La loi annuelle sur la concurrence a été définitivement adoptée par le Sénat, plus de deux ans après son adoption par le conseil des ministres

Près de deux ans et demi après son adoption par le conseil des ministres, le 20 février 2015, le projet de loi annuelle sur la concurrence a été voté par le Sénat le 2 août 2017 en dernière lecture. C'est la première loi sur la concurrence adoptée depuis l'introduction en 2009 de l'obligation de lancement de lois annuelles pour libéraliser les marchés.

La loi votée le 2 août a pour objectifs de supprimer les obstacles à l'ouverture de certains marchés (énergie, transports, professions réglementées) et protéger les consommateurs, avec pour principales mesures :

- la libéralisation complète des marchés de détail de l'énergie et du gaz à partir du 11 juillet 2019,
- l'introduction de la possibilité de constituer une société entre avocats et actionnaires,
- l'augmentation du nombre de notaires (de 1 pour 7000 habitants à 1 pour 5000),
- La suppression du nombre plafond de pharmacies (4) par pharmacien et la possibilité de constituer des sociétés de capital,
- la suppression des clauses contractuelles imposant la parité tarifaire dans les relations avec les intermédiaires (on-line et off-line),
- le libre choix de l'assurance sur prêt et la transparence en matière de coûts d'assurance et de dédommagement,
- des mesures visant à faciliter l'exercice du droit de rétractation et la migration vers un autre opérateur dans le domaine de la téléphonie,
- l'introduction de la possibilité la liquidation du fonds de pension 5 ans avant l'échéance pour les personnes sans emploi depuis plus de 24 mois.

La loi donne également délégation aux ministères des transports et du développement économique pour réformer la réglementation concernant les taxis et les VTC (voiture de transport avec chauffeur).

SECTEUR FINANCIER

Les principales banques italiennes affichent des résultats en hausse au premier semestre 2017

Dans un contexte de reprise du secteur financier européen (le ratio CET1 des banques européennes se monte à 14,1% au 1er trimestre 2017, soit près de 2 points de plus qu'en 2015), plusieurs banques italiennes affichent des résultats en hausse au premier semestre. C'est notamment le cas de la banque UniCredit, qui fait état de résultats meilleurs qu'attendus, avec un bénéfice net de 1,9 Md€ (contre 1,3 Md€ un an auparavant), et un ratio de solvabilité CET1 à 12,8% fin juin (contre 10,33% au 1^{er} semestre 2016). C'est également le cas d'Intesa San Paolo qui affiche un bénéfice net de 1,7 Md€ (équivalent à celui de juin 2016) et un ratio CET1 de 13%. De même, la banque d'investissement Mediobanca a annoncé un résultat supérieur aux attentes avec un bénéfice net de 750 M€ et un ratio CET1 de 13,3%.

Le premier assureur italien, Generali, affiche également un résultat supérieur à celui escompté au premier semestre 2017

Le troisième assureur européen a publié un résultat semestriel en hausse de 3,7%, avec un bénéfice net de 1,2 Md€. Le groupe, qui poursuit l'optimisation de son réseau géographique, a quitté les marchés du Guatemala, du Liechtenstein et de la Colombie. L'administrateur délégué, Philippe Donnet, a indiqué, lors la présentation des résultats, que la cession des actifs non stratégiques devrait permettre au groupe d'encaisser près d'un milliard d'euros. En outre, l'assureur, contrôlé par la banque d'investissement Mediobanca – qui en détient 13% -, prévoit également de développer son

activité de gestion d'actifs dans le but d'augmenter ses revenus et de réaliser son objectif d'atteindre en 2018 un flux de trésorerie supérieur à 7 Mds€ et des dividendes supérieurs à 5 Mds€. La stratégie du groupe passe aussi par une réduction des coûts opérationnels sur les marchés les plus développés du groupe, à hauteur de 200 M€ entre 2016 et 2019. Dans ce contexte, le groupe prendra une décision d'ici la fin de l'année quant à sa filiale allemande, Generali-Leben, qu'il n'exclue pas de céder en totalité ou partiellement.

La banque Monte dei Paschi di Siena pourrait céder sa filiale française au groupe La Poste

Alors que la banque Monte dei Paschi di Siena (MPS) s'apprête à voir l'Etat italien entrer dans son capital - le ministère des finances italiens ayant adopté le 28 juillet les décrets relatifs à sa recapitalisation -, le groupe poursuit les opérations de cessions prévues dans son plan industriel. Celles-ci concerneraient en particulier les filiales françaises et belges. Ainsi, MPS a mandaté le 1^{er} août la banque d'affaires Rothschild afin de recueillir les différentes offres de reprise. La Poste serait le principal candidat au rachat de la filiale française de MPS, qui compte 18 agences - principalement à Paris et sur la Côte d'Azur - avec 275 employés et une activité concentrée sur la banque privée et de détail, les services aux entreprises et aux professionnels de l'immobilier.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de MPS devrait se réunir le 11 août aux fins d'approbation des résultats du 1^{er} semestre 2017, qui pourraient faire état de pertes liées à des provisionnements sur créances douteuses.

Crédit Agricole – Cariparma confirme son intérêt au rachat de trois caisses d'épargne italiennes

Le groupe Crédit Agricole a confirmé, par le biais de sa filiale Crédit Agricole – Cariparma, son intérêt pour la poursuite de la transaction de rachat de trois caisses d'épargnes (Caricesena ; Casse di Risparmio di Rimini - Carim, et Casse di Risparmio di San Miniato - Carismi), qui pourrait faire l'objet d'une offre définitive d'un montant de 130 M€ à la mi-septembre. En attendant, les discussions se poursuivent sur les conditions de l'opération qui prévoit la déconsolidation et la titrisation des créances détériorées des trois établissements (à hauteur de 3,1 Mds€ de créances irrécouvrables brutes), ainsi que la recapitalisation de Carim et Carismi à hauteur d'environ 500 M€.

La banque Carige pourrait procéder à une augmentation de capital de 560 M€ comprenant une conversion de dette en actions

Banca Carige, la neuvième plus grande banque d'Italie, a annoncé début juillet une augmentation de capital de 500 M€, et en a porté le montant à 560 M€ le 3 août. La différence résulterait de la mise en place d'une conversion de dette en actions. Cette augmentation de capital, qui s'accompagne d'un plan de cession des créances douteuses de la banque, a pour objectif de lui permettre de se conformer aux exigences de capitaux propres requises par la banque centrale européenne, aux termes desquelles le ratio CET1 minimum est de 11,25% (le ratio CET1 de Carige est tombé à 10,9% à la fin du premier trimestre 2017).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Rédigée par : Léa Caillouet, Béatrice Di Piazza, Alexandre Poka, Cécile Tassin.

Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par Antoine Erhel